

10145

36 10555F

Progress Notes

Cahiers de biologie

Canadian Wildlife Service

Service canadien de la faune

Progress Notes contain *interim* data and conclusions and are presented as a service to other wildlife biologists and agencies. The notes will appear in summary volumes from time to time.

Ces cahiers renferment des données préliminaires et des conclusions provisoires de nature à intéresser les biologistes d'autres organismes. Ces communications paraîtront en volumes récapitulatifs de temps à autre.

No. 11, October 1969

Nº 11, octobre 1969

NON-RESIDENT BIG GAME HUNTING IN GAME MANAGEMENT ZONE 12 1965 THROUGH 1968

CHASSE AU GROS GIBIER PRATIQUÉE PAR DES NON-RÉSIDENTS DANS LA ZONE DE PROTECTION DU GIBIER Nº 12 DE 1965 À 1968

by N.M. Simmons, wildlife biologist,
Canadian Wildlife Service
Box 508, Fort Smith, N.W.T.

par N. M. Simmons, biologiste de la
faune, Service canadien de la faune,
Case postale 508, Fort Smith (T.N.-O.)

The Mackenzie Mountains Game Preserve in the Northwest Territories was created in 1938 for the exclusive use of Indian hunters and trappers. It was abolished in 1953 because after World War II few Indians hunted there (Stevens 1958). A large portion of the Mackenzie Mountains, known as Game Management Zone 12, was opened to non-resident hunters in 1965. This progress note summarizes hunter statistics for the past four seasons in Zone 12.

La réserve de gibier des monts Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest, a été aménagée en 1938 à l'intention exclusive des chasseurs et trappeurs indiens. Ce privilège fut aboli en 1953 lorsque, après la Seconde Guerre mondiale, on s'est rendu compte du petit nombre d'Indiens qui y chassaient (Stevens, 1958). Une grande partie des monts Mackenzie, appelée Zone de protection du gibier nº 12, a été ouverte en 1965 aux chasseurs non résidents. Le présent Cahier résume les statistiques concernant la chasse dans la Zone nº 12, durant les quatre dernières saisons.

The territorial government has allowed four to seven outfitters to operate in Zone 12 since 1965. It has required non-residents to employ an outfitter and to be accompanied by licensed guides while hunting. A hunter has been allowed to take one of each of the six big game species in the zone: Dall sheep (Ovis dalli), caribou (Rangifer tarandus), moose (Alces alces), mountain goats (Oreamnos americanus), grizzly bears (Ursus arctos), and black bears (Ursus americanus). Of these, mountain goats and black bears are found only in the southern half of the zone. Non-resident hunters have been primarily interested in obtaining Dall sheep trophies. Grizzly bears and caribou were next in demand.

Depuis 1965, le gouvernement territorial a autorisé quatre à sept fournisseurs d'articles de chasse à s'installer dans la Zone nº 12. Il exige que les non-résidents donnent du travail aux fournisseurs et qu'ils se fassent accompagner à la chasse par des guides qualifiés. Chaque chasseur est autorisé à prendre un seul animal de chacune des six espèces de gros gibier de la zone: le mouflon de Dall (Ovis dalli), le caribou (Rangifer tarandus), l'orignal (Alces alces), la chèvre de montagne (Oreamnos americanus), l'ours brun (Ursus arctos) et l'ours noir (Ursus americanus). Il est à noter que la chèvre de montagne et l'ours noir ne se rencontrent que dans la moitié

The outfitters have divided Zone 12 into exclusive areas within which each operates, and hunter use has thus been

27-11
Cp 2

spread out. In spite of this, the kill pattern is spotty. The northern half makes up 70 per cent of the hunting area. Not only is there more game here, but an abandoned road and a river valley make transportation easier than in the southern half.

In 1967 and 1968, the northern third (Figure 1) served 64 per cent of the non-resident hunters. Seventy-four per cent of the sheep, 78 per cent of the caribou, 79 per cent of the moose, and 63 per cent of the grizzly bears were killed there.

Compared with hunting intensity in the mountains of the Yukon Territory and western provinces, Zone 12 has been lightly hunted. Most hunting has been by non-residents who covered only 24 per cent of the zone in 1966 and 1967 (Simmons 1968b). There are still large areas of un hunted big game habitat in Zone 12 and hunters may not be able to reach many of them for years to come.

Table 1 summarizes non-resident hunter success in Zone 12 from 1965 through 1968. The ages of animals killed by hunters and their horn or antler measurements are available only for 1967 and 1968 when a Canadian Wildlife Service biologist was assigned to the area. Primarily because sample sizes were about 50 per cent larger in 1967 and 1968, hunter kill figures for those years are assumed to be more accurate than for 1965 and 1966.

Hunter success increased between 1967 and 1968 for bears and all ungulates but moose. Hunter success for Dall sheep was notably higher in the last three years. Considering the small mountain goat population in the hunted areas (Simmons 1968a) and the extremely rugged terrain they occupy, hunter success in the last two years has been high. A small area near the southern edge of the zone provided nearly all the eight mountain goats taken; and of these, four were female.

The steady drop in moose hunting success since 1965 probably has not been caused

sud de la zone. Le trophée de chasse qui est le plus recherché par les chasseurs non résidents est le mouflon de Dall. L'ours brun et le caribou suivent par ordre de préférence.

Les fournisseurs ont divisé la Zone n° 12 en régions, que chacun d'eux exploite exclusivement; ainsi, l'utilisation de la réserve par les chasseurs a bénéficié d'une meilleure organisation. Toutefois, la répartition des prises reste très inégale. La chasse se fait, à près de 70 p. 100, dans la moitié nord de la réserve, non seulement parce que le gibier y est plus abondant, mais parce qu'une route abandonnée et une vallée rendent le transport plus facile que dans la moitié sud.

En 1967 et 1968, 64 p. 100 des chasseurs non résidents se sont rendus dans le tiers septentrional de la réserve (Figure 1). Conséquemment, 74 p. 100 des mouflons, 78 p. 100 des caribous, 79 p. 100 des orignaux et 63 p. 100 des ours bruns y ont été abattus.

En comparaison de la chasse intensive pratiquée dans les montagnes du Yukon et dans les provinces de l'Ouest, la Zone n° 12 n'a connu qu'une chasse relativement faible. En 1966 et 1967, les nemrods étaient surtout des non-résidents qui ont chassé dans seulement 24 p. 100 de la zone (Simmons 1968b). Il reste encore, dans cette dernière, de vastes étendues contenant du gros gibier où les chasseurs n'ont jamais pénétré et qu'ils ne pourront atteindre avant de nombreuses années.

Le Tableau 1 donne le résultat de la chasse pratiquée dans la Zone n° 12 par des non-résidents, pendant les années 1965 à 1968 inclusivement. L'âge des bêtes abattues et les mensurations de leurs cornes ou de leurs bois ne sont indiqués que pour les années 1967 et 1968, soit à partir du moment où le Service canadien de la faune affecta un biologiste à cette région. Le total des prises ayant été de 50 p. 100 plus important en 1967 et 1968, les rapports

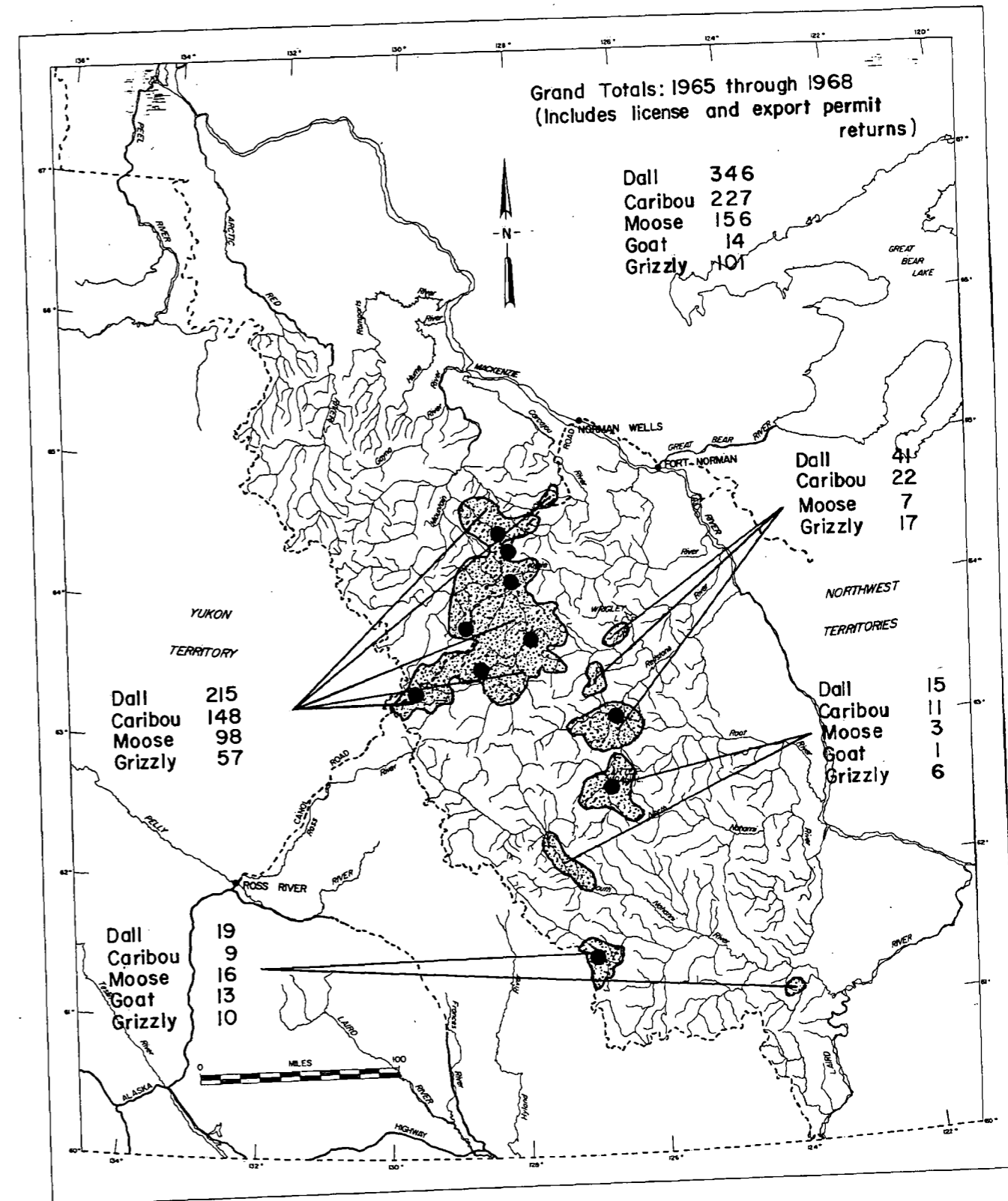


Figure 1 Summary of non-resident big game hunters use of zone 12. The shaded areas are where big game mammals have been killed by non-residents during the 1965 through 1968 seasons. The numbers of animals killed in each shaded area are shown. Very few animals were killed in the five smallest areas. Black dots indicate locations of hunting camps.

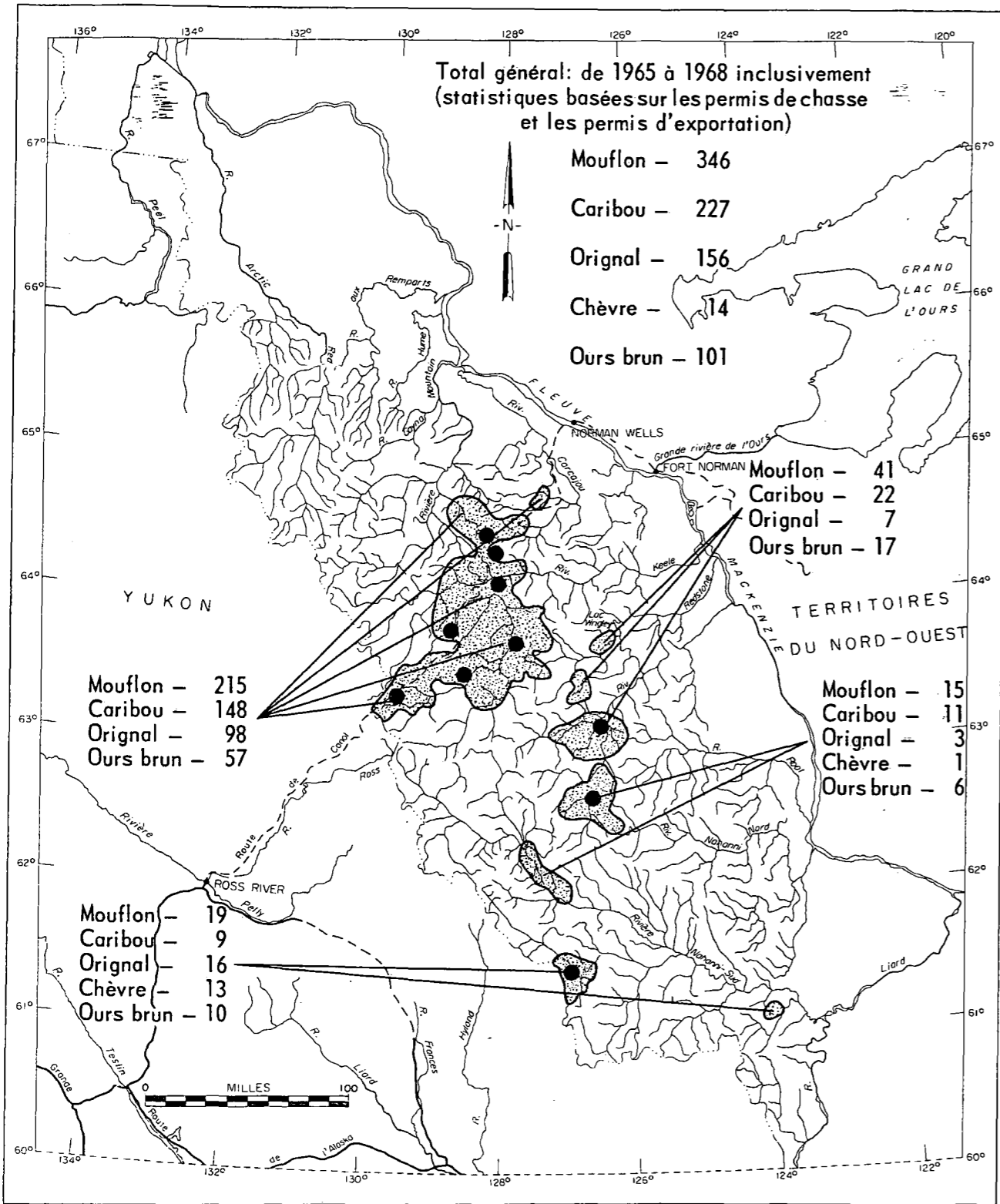


Figure 1 - Résumé des activités des chasseurs de gros gibier non résidents, dans la Zone n° 12. Les régions ombrées sont celles où le gros gibier a été abattu par les non-résidents au cours des saisons de chasse, de 1965 à 1968 inclusivement. Le nombre de bêtes abattues dans chacune de ces régions est indiqué. Très peu de bêtes ont été tuées dans les cinq régions de faible superficie. La location des camps de chasse est indiquée par des points noirs.

by a decrease in the moose population. It may be more difficult for hunters to find the large old bulls that were more plentiful during the first hunt.

Since 1965 there has been a yearly increase in the total number of grizzly bears killed by non-residents, with the greatest increase from 1967 to 1968. Hunter success, however, was relatively low in 1966 and 1967. About 65 per cent of the grizzly bears killed were male.

The low hunter success for black bears mainly reflected their low value as a trophy rather than their availability. Black bears were not uncommon in the southern quarter of Zone 12 where all but one were killed.

Over 60 per cent of the successful 1967 and 1968 sheep hunters killed sheep over eight years old with fullcurl horns (about 34 inches in length). This indicates the emphasis placed by outfitters and hunters on the collection of large trophy sheep, as well as the relative ease with which hunters could locate older rams in populations that had been lightly hunted or not hunted at all.

Caribou hunters have not been as interested in taking the older animals. Forty-seven per cent of the caribou killed in 1967 and 50 per cent in 1968 were less than six years old.

The ages of grizzly bears and mountain goats killed by non-residents in 1967 and 1968 are now being determined and should be available by fall 1969.

So far, each non-resident hunter can kill one animal of each species each season. There are no restrictions on "general" hunting licence holders.

Harvest restrictions, based on game abundance, will eventually have to be imposed. However, hunter kill statistics and the first intensive aerial surveys of sample areas (Simmons 1968a) do not point to a need for immediate stricter harvest controls. Sufficient population information must be obtained before such controls can be set.

chasseur/prise, établis pour chaque espèce, peuvent être considérés comme plus exacts que ceux des années 1965 et 1966.

Le nombre de bêtes abattues a augmenté entre 1967 et 1968 en ce qui concerne les ours et tous les ongulés, sauf l'orignal. Pour le mouflon de Dall, l'augmentation a été particulièrement forte durant les trois dernières années. Si l'on considère le nombre relativement petit de chèvres de montagne dans les régions où l'on chasse (Simmons 1968a) et les terrains extrêmement accidentés où elles vivent, le nombre de prises au cours des deux dernières années a été élevé. C'est dans une petite région située près du bord sud de la zone que la plupart des huit chèvres de montagne ont été tuées; parmi ces bêtes quatre étaient des femelles.

La diminution constante depuis 1965 du nombre d'originaux abattus ne provient probablement pas d'une baisse de la population totale des originaux. Elle peut avoir pour cause la difficulté qu'ont les chasseurs à retrouver les gros mâles âgés qui étaient si nombreux au cours de la première chasse.

Depuis 1965, il y a eu une augmentation annuelle du nombre total des ours bruns tués par des non-résidents, la plus forte étant celle enregistrée de 1967 à 1968. Cependant, les prises avaient été relativement peu nombreuses en 1966 et 1967. Environ 65 p. 100 des ours bruns tués étaient des mâles.

Le petit nombre d'ours noirs pris par les chasseurs peut s'expliquer par la faible valeur qu'a cette bête comme trophée plutôt que par la difficulté de la rencontrer. Les ours noirs n'étaient pas si rares dans le quart sud de la Zone n° 12, où ils ont tous été tués, à une seule exception près.

En 1967 et 1968, plus de 60 p. 100 des chasseurs de mouflons qui avaient effectué une prise, ont tué une bête âgée de plus de 8 ans possédant des cornes bien roulées, d'environ 34 pouces de

TABLE 1

TABLEAU 1

Results of big game hunts by non-residents in Zone 12, Mackenzie Mountains, N.W.T., 1965 through 1968 (1965-66 data courtesy of Territorial Game Management Division)
 Résultats de la chasse au gros gibier pratiquée par des non-résidents, dans la Zone n° 12, monts Mackenzie (T.N.-O.), de 1965 à 1968 inclusivement. (Les données pour les années 1965 et 1966 ont été fournies par la Division territoriale de la protection du gibier.)

	Number killed Bêtes abattues		Per cent hunter success Bêtes abattues par 100 chasseurs **		Age (years) Âge (années) 1967-1968	Horn or antler measurement (inches) Mensurations des cornes ou des bois (en pouces) 1967-1968						
	1965	1966	1967	1968								
Dall sheep Mouflon de Dall	39	83	86	82	79	95	75	78	8.4	5.3-13.3	34	27-42
Caribou	26	44	59	62	53	50	51	59	6-9 x	2-10+	43	28-57
Moose Original	26	37	37	23	53	42	32	22	No data Aucune donnée		52 *	34-64 *
Mountain goat *** Chèvre de montagne	0	1	5	8	0	50	36	50	xx	-	8	6-10
Grizzly bear Ours brun	18	19	23	33	37	22	20	31	xx	-	-	-
Black bear *** Ours noir	2	4	1	1	40	Aucune donnée	7	6	No data Aucune donnée		-	-

x Age class - Groupe d'âge xx Age determination in progress - Estimation de l'âge en cours

* Measurement of span - Mesure de l'écartement

** Number of hunters reporting - Nombre de chasseurs ayant répondu au questionnaire - 1965:49; 1966:87; 1967:115; 1968: 105

*** Data from southernmost outfitter area only
 Données provenant seulement de la région des fournisseurs établis le plus au sud

Literature Cited

Simmons, N.M. 1968a. Aerial Dall sheep survey in Game Management Zones 12 and 19, Mackenzie Mountains, N.W.T., April 7-15, 1968. Unpubl. (typewritten) report in Can. Wildl. Svc. files, Edmonton, 19 pp.

_____. 1968b. Big game in the Mackenzie Mountains, Northwest Territories. Trans. Fed. -Prov. Wildl. Conf. 32:35-40.

Stevens, W.E. 1958. Big game survey of the Mackenzie Mountains area. Unpubl. (typewritten) report in Can. Wildl. Svc. files, Edmonton 16 pp.

Documentation mentionnée

Simmons, N.M. - 1968a. Relevé aérien des troupeaux de mouflons de Dall dans le cadre de la protection du gibier dans les Zones 12 et 19, des monts Mackenzie (T.N.-O.), du 7 au 15 avril 1968. Rapport dactylographié de 19 pages, non publié, classé dans les dossiers du Service canadien de la faune, à Edmonton.

_____-1968b. Le gros gibier des monts Mackenzie (Territoires du Nord-Ouest). Compte rendu de la conférence fédérale-provinciale sur la faune 32:35-40.

Stevens, W.E.-1958. Étude sur le gros gibier de la région des monts Mackenzie. Rapport dactylographié de 16 pages, non publié, classé dans les dossiers du Service canadien de la faune, à Edmonton.

long. Ceci indique la préférence des fournisseurs et des chasseurs pour les grandes bêtes pouvant servir de trophées, ainsi que la facilité qu'ont les chasseurs à localiser les vieux boucs dans des troupeaux faiblement ou nullement touchés par la chasse.

Les chasseurs de caribou n'ont pas été aussi intéressés à prendre des bêtes âgées. Les statistiques montrent que 47 p. 100 des caribous tués en 1967 et 50 p. 100 de ceux qui ont été abattus en 1968 étaient âgés de moins de 6 ans.

L'âge des ours bruns et des chèvres de montagne tués par des non-résidents en 1967 et 1968 fait actuellement l'objet d'une vérification; des données à ce sujet devraient être prêtes d'ici l'automne 1969.

D'après les règlements en vigueur, un chasseur non-résident peut tuer, au cours d'une saison, une seule bête de chaque espèce. Il n'y a aucune restriction imposée aux détenteurs de permis de chasse "généraux".

Des restrictions basées sur l'abondance du gibier devront éventuellement conditionner le nombre des prises. Toutefois, les statistiques chasseur/prise et les premiers relevés aériens effectués dans certaines régions représentatives (Simmons 1968a) n'indiquent pas la nécessité d'imposer un contrôle plus rigoureux, du moins tant qu'on n'aura pas obtenu, au sujet de la reproduction du gibier, des données plus précises pouvant servir de fondement à un tel contrôle.

[Illegible mirrored text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

Environment CANADA Environnement
3300
PO BOX 2412
PROGRESS NOTICE (CANADIAN WILDLIFE
SERVICE
UNIT